

LETTRE DES CHAPELOUS



2^{ème}
semestre
2018

***Ci-dessus, la « grotte Mouttet » à Château-Vert...
Une découverte qu'un Chapelou spéléo et ses confrères ont faite
en 2005 (à venir : une interview avec les spéléos...)***

LE MOT DU MAIRE

Jacques POSTOLY

Chers Chapelounes et Chapelous,

Nous voici déjà à la fin de ce bel été. Le beau temps sur cette période a permis de réaliser les travaux empêchés par les pluies au printemps.

Nous avons réalisé notamment :

- la sécurisation de la distribution d'eau potable du hameau de Liverset pour laquelle nous avons dû effectuer des travaux complémentaires qui n'étaient pas prévus, pour un montant de 10 765 Euros, ce qui porte le total de l'opération à 24 870€ au lieu des 13 775€ initiaux.

- le renforcement des berges du ravin de côte Vialin, afin de protéger la conduite du captage d'eau potable qui alimente le Col de l'Arzelier. Le temps sec était favorable dans cette zone très accidentée.

Coût des travaux : 6190€.

- la remise en service de la station de traitement UV de Puy Grimaud qui avait été inondée et complètement ravagée à la suite d'intempéries. Nous avons déclaré le sinistre à notre assurance et, pendant le temps d'instruction du dossier, l'installation d'une pompe doseuse de chlore a permis de maintenir la distribution d'eau potable. Coût de la pompe : 2 110€. Réparations par l'entreprise de maintenance de la station de traitement : 10 000€.

- la réparation, courant juillet, du réseau d'assainissement au Col de l'Arzelier (Résidence des 2 Sœurs) : rétablissement du réseau de transit bouché entre 2 regards, pour un coût d'environ 4 000€.

Par ailleurs, la pose de la borne de recharge pour véhicules électriques au Col de l'Arzelier a été malheureusement annulée. En effet, nous ne pouvions pas réaliser la tranchée d'alimentation électrique qui serait passée sur un terrain privé, son propriétaire nous refusant ce passage. Nous étudions une autre possibilité à la Chapelle, car nous perdons 50% du financement si les travaux ne sont pas réalisés en 2018.

Le déploiement de la fibre optique par l'opérateur Orange est maintenant achevé. Cela va permettre d'avoir le HD (Haut Débit) sur notre commune, ainsi que sur Saint Guillaume et Saint Andéol.

Concrètement, cela permettra, pour les communes concernées, de désaturer les accès réseaux, d'améliorer les débits internet, et peut-être même de permettre l'arrivée de la TV numérique... Ce dernier point est à confirmer. Cela donnera accès à de nouveaux services (ADSL2+, VSDL, TV numérique). Les premiers branchements des particuliers pourraient avoir lieu en fin d'année.

Mais attention ! cela n'a rien à voir avec le déploiement de la THD (Très Haut Débit) qui lui, reste prévu courant 2022, pour notre commune.

En ce qui concerne la station du Col de l'Arzelier, le responsable d'exploitation, d'un commun accord avec la municipalité, est parti courant

Sommaire

Page 1,
Accueil

Pages 2, 3
Mot du Maire
Jacques POSTOLY
Etat civil

Pages 4, 5, 6
Compte-rendu des
conseils Municipaux

Pages 7 à 15
Actualités / Infos

Pages 15 à 18
Animations
Adresses utiles

Pages 19, 20
Fait divers de 2005
« La grotte du fromager
Mouffet de Gresse-en-
Vercors »



Au dessus du Col des deux, à
Château-vert, une faille noire
située dans les falaises, face
au vide... c'est là qu'a reposé
Jean Henry Mouffet durant
92 ans.

(Interview avec les
spéléos au prochain
numéro...)

juin, juste avant la saison d'été. Le remplacer dans ces conditions a été compliqué. La commission des Remontées Mécaniques présidée par Charles Chevalier a pris la décision de faire appel à un prestataire de service pour assurer la saison. Cette prestation ne concernant que la partie exploitation, le STRMTG (organisme de contrôle des Remontées Mécaniques) n'a autorisé l'ouverture de la station qu'avec la certitude que sur place quelqu'un aurait les compétences pour l'élaboration des projets, des plans d'évacuation et des procédures, leurs mises à jour, l'évaluation du personnel, la gestion et l'entretien, les réparations, la sécurité ... Ce qui a compliqué la tâche. Après concertation avec les élus, les services du STRMTG et l'intervention du préfet, il a été possible que je prenne cette responsabilité pour la saison d'été, étant titulaire entre autres, d'un diplôme de Transport par Câble et Remontées Mécaniques, sous condition d'une présence accrue. Charles Chevalier, adjoint en charge de la station et des relations avec le STRMTG a, quant à lui, assumé toutes les négociations avec le STRMTG et les relations avec le prestataire. Il nous reste à trouver un mode de fonctionnement pour cet hiver et les saisons à venir.

Depuis le lundi 27 août, des travaux triennaux obligatoires viennent de commencer sur le télésiège. Il s'agit, tous les 3 ans, de démonter tous les sièges, de dégraisser, radiographier, éventuellement changer celles qui ne sont pas conformes, puis remonter les pinces qui servent d'attache sur le câble.

Coût : environ 8 000€. La réouverture est prévue pour le week-end du 8 et 9 septembre.

Un point sur l'avancement du PLU : nous parlions dans le numéro précédent des problèmes liés à la refonte de notre carte des aléas. Les visites de terrain avec le bureau d'étude ont permis d'avancer et dans sa séance du 5 juillet, le conseil municipal a procédé à l'arrêt du PLU. Cette phase d'arrêt marque la fin des études nécessaires à son élaboration. Le projet, tel que proposé, ne peut plus être modifié jusqu'à l'enquête publique. Celle-ci aura lieu dès que les organismes compétents en la matière auront donné leurs avis, ils ont 3 mois pour le faire, ce qui devrait nous mener au 1^{er} trimestre 2019.

Bien à vous

Le Maire
Jacques POSTOLY

Etat-Civil

Naissance le 25/05/2018 de Luka WOJCIECHOWSKI

Naissance le 01/06/2018 de Candice LAUBE

Naissance le 07/08/2018 de Charlie RAFLUND

Mariage le 26/05/2018 entre Joëlle BRUN et Richard GAGNIERE

Pacs le 04/06/2018 entre Véronique BELLET et Mickaël WOJCIECHOWSKI

Mariage le 11/08/2018 entre Guillaume LAVIE et Gaëlle DUPIRE

Compte-rendu des conseils municipaux

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2018

Intervention de M. Patrick CHEVRON

Monsieur le Maire donne la parole à M. Chevron qui est présent au Conseil et souhaite exposer plusieurs points

- 1) Problème de sécurité pour accéder au moloks en hiver, de la route qui descend des chalets jusqu'au Col de l'Arzelier. Cette route est gelée et dangereuse, notamment pour ceux qui descendent à pied. La pouzzolane n'est pas toujours suffisante. Proposition : fixer une corde ou une rambarde côté talus. Monsieur le Maire précise que le choix de l'emplacement des moloks a été fait par la communauté de communes. Etudier la solution avec la commission déneigement et travaux (M. Doaré). Proposition de courrier aux propriétaires voisins pour éteindre leurs arbres, et voir avec le Conseil général la possibilité de réduire la vitesse (installation de radar pédagogique) ?
- 2) En été, cette même route qui descend du lotissement de Champialat est dangereuse, car les VTT descendent vite et de front
- 3) Problème récurrent de téléphonie mobile cet hiver

- Ouverture du télésiège des Bruyères et tarifs été 2018

La station sera ouverte 5 jours sur 7 (fermeture lundi et mardi), de 10h à 17h, du 7 juillet au 26 août, et les week-ends de mai à partir du 19, plus lundi de pentecôte, week-ends de juin, septembre et octobre jusqu'au 21. Tarifs disponibles sur demande en mairie

- Remontées mécaniques – recrutement du personnel saison été 2018

Suite au départ de M. Bastien Legendre, responsable d'exploitation, décision de recruter un responsable et un adjoint via des prestations de service pour cet été, ainsi que 1 bike patrol, 2 patrouilleurs polyvalents (patrouilleur – conducteur de télésiège – vigie) sur les dates définies par délibération, 1 caissier.

- Délibération fixant le taux de promotion :

Le centre de gestion a proposé un tableau d'avancement de grade à l'ancienneté pour Mme Mathieu, lui permettant de passer de rédacteur principal de 2^e classe à rédacteur principal de 1^{ère} classe. Le conseil municipal doit se prononcer sur le taux de promotion, ainsi que sur l'ouverture du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour qu'elle puisse être nommée dans ce nouveau grade par M. le Maire.

- Tarifs de location des salles municipales :

Tarifs identiques à ceux votés par le conseil municipal le 05/04/2018. Toutefois, il est rajouté une caution ménage de 50€ pour une location de salle d'une ½ journée, et 100€ pour une location d'une journée à un week-end. Cette caution n'est encaissée que si le ménage n'est pas effectué.

- Approbation des nouveaux statuts du SIGREDA en lien avec la mise en œuvre de la prise de compétence GEMAPI /

Nécessité de désigner les délégués à cette instance du fait du changement des statuts. Désignation : Frédérique Puissat : titulaire – Éric Doaré : suppléant.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2018

- **Autorisation de recrutement d'agents non titulaires de remplacement, agents occasionnels ou saisonniers** : délibération nécessaire pour le recrutement des jeunes dans le cadre du Chantier Tremplin de cet été, et le recrutement d'un agent saisonnier pour l'entretien des pistes de VTT.
- **Dérogation scolaire : demande de Mme Audrey Merandat** : demande de scolarisation de sa fille Julie Chaumont à l'école de Prélénfrey -> la commune de Le Gua valide ce principe car le frère aîné de Julie est déjà scolarisé sur Prélénfrey. La commune ne s'y oppose pas, mais refuse de payer les frais de scolarité.
- **Dérogation scolaire : demande de Mme Plasse et M. Crespy** : demande de scolarisation de leur fille Léna Crespy à l'école de Prélénfrey -> la commune de Le Gua refuse cette scolarisation, l'école de Prélénfrey ayant atteint sa capacité d'accueil maximum. Possibilité de scolarisation sur l'école des Saillants. La commune refuse cette scolarisation hors commune.
- **Circulation sur la route forestière – réglementation et remise en place des barrières**
 - **Coupes de bois** : 1 carte par coupe (validité : date de début ; Date de fin ; hors week-end).
 - **Coupes d'affouage** : 1 carte par coupe (validité : date de début ; date de fin).
 - **Ramassage de petits bois** : 1 carte par autorisation (validité : 1 jour)
 - **Entretien de parcelle** : 1 carte par propriétaire (validité : date de début ; date de fin).
 - **Agriculteurs en activité** : 1 carte par exploitant (validité : annuelle).
 - **Association pour animation ponctuelle** : 2 cartes (validité : date de début ; date de fin).
 - **Services municipaux** : 1 carte (validité permanente).
 - **Chasseurs de l'ACCA de Château-Bernard** : 4 cartes (validité : de l'ouverture à la fermeture de la chasse officielle ; hors animations programmées)
 - **Pour les cas non prévus** ci-dessus, une demande écrite pourra être adressée au Maire qui décidera du fondement de cette demande.
- **Tarifs de ramassage du petit bois** : validation de laisser ramasser le petit bois le long de la route forestière gratuitement, mais demande obligatoire à faire en mairie en amont.
- **Très haut débit – attribution de compensation en investissement : durée d'amortissement** : la durée d'amortissement de l'attribution de compensation liée au déploiement du très haut débit est fixée à 40 ans.
- **Tarifs Eau et Assainissement - Rôle 2019** : tarifs disponibles sur demande en mairie.
- **Télésiège des Bruyères – intervention triennale : demande de subvention auprès des différentes instances** : Devis de 20 K€ pour réaliser la triennale du télésiège. La commune sollicite les différentes instances pour obtenir des subventions au meilleur taux pour cette opération.
- **Partenariat Remontées mécaniques / Planet Ride** : reconduction du partenariat avec Plane Ride - > 10 forfaits saison VTT 2018 offerts, **sous réserve** que Planet Ride fasse la promotion de la station dans des magazines spécialisés, insère le logo de la station sur ses équipements et équipe les Bike Patrol de la station -> ces engagements doivent être tenus.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2018

Présentation par Thomas Desclos des investissements à prévoir sur la station du Col de l'Arzelier sur les prochaines années, suite à la visite avec le STRMTG

(Plusieurs CND - Contrôles non destructifs ; triennale des pinces ; contrôle du câble ; essais en charge avec changement des plaquettes ; contrôle TK Baby ; Logiciel de caisse + nouvel ordinateur ; révision dameuse)

- **Réglementation des boisements : réalisation d'un nouveau règlement (le dernier date de 1996)** – le Conseil Départemental propose d'accompagner la commune dans la mise en œuvre d'un règlement des boisements, le nôtre datant de 1996, et le faire concomitamment avec l'élaboration du PLU est un plus. Ce travail se ferait conjointement avec la commune de St Andéol pour avoir une logique de continuité de territoire, mais chaque commune disposera au final de son document propre. Mise en place de trois périmètres :
 - 1) périmètre libre : qui permet de planter ce que l'on veut
 - 2) périmètre réglementé : distance à respecter par rapport aux parcelles agricoles, plantations d'essence définies
 - 3) périmètre interdit : en zone urbaine ou sur certaines parcelles agricolesCe document sera annexé au PLU lorsqu'il sera finalisé.
- **CDG 38 – Mission de médiation préalable obligatoire** : le CDG 38 met à disposition des communes adhérentes un nouveau service pour régler les litiges qui pourraient opposer l'employeur à un agent. Ce service expérimental (jusqu'en novembre 2020) nécessite une adhésion au dispositif avant le 31/08, sans coût supplémentaire pour la collectivité, puisqu'elle est incluse dans la cotisation. Vote : unanimité
- **PLU – Arrêt du Plan Local d'Urbanisme** : le bilan de la concertation est finalisé ; il convient de procéder à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme. Cette phase d'arrêt marque la fin des études nécessaires à l'élaboration du PLU, le projet tel que proposé ne peut plus être modifié avant l'enquête publique.
- **Eau – Assainissement** : Rapport sur la qualité et le prix du service (RPQS) : documents disponibles sur demande en mairie.
- **Remontées mécaniques** : Animation pour les Bike Patrol en activité, organisée sur la station par les RM et l'OT, soit le 29/09 ou le 06/10/2018. Cette animation permet d'accueillir les bike patrol d'autres stations (sous réserve qu'ils soient en activité) et leur offrir la gratuité. Vote : unanimité
- **SIGREDA** : Délibération complémentaire à l'approbation des nouveaux statuts du SIGREDA en lien avec la mise en œuvre de la prise de compétence GEMAPI.

Arrêté préfectoral

- l'arrêté préfectoral n°38-2018-09-011 du 25 septembre 2018 plaçant le département de l'Isère en situation d'Alerte Renforcée et en Alerte Sécheresse jusqu'au 31 octobre 2018,
- le communiqué de presse

Vous trouverez cet arrêté sur le site internet : <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Mesures de restriction :

- Le prélèvement et l'utilisation de l'eau sont limités ou interdits conformément aux dispositions définies sur les tableaux de l'annexe 1 de l'arrêté cadre 38-2018-05-30-006 du 30 mai 2018, repris en annexe.
- **En vigilance**, aucune mesure de restriction est imposée. Les usagers sont toutefois invités à l'économie afin de retarder au maximum les mesures de restriction.

En Alerte, des mesures de restrictions sont imposées :

→ Pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m³ à usage privé ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs, de 9H00 à 20H00 ;
- Réduction de moitié du débit dérivé alimentant les plans d'eau et des étangs par rapport au débit dérivé autorisé ;
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques ;
- Interdiction d'effectuer des travaux dans le lit du cours d'eau destinés à accroître ou maintenir le prélèvement.

→ Pour les communes :

- Interdiction de laver les voiries ;
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable.

→ Pour l'agriculture :

- Baisse de 15 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation, pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.

→ Pour l'industrie :

- Respect du niveau 1 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

→ **Pour les gestionnaires de réseau d'eau potable :**

- Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

En Alerte Renforcée, des mesures de restrictions sont imposées :

→ **Pour tous :**

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de lance « haute pression » ou recyclage de l'eau ;
- Interdiction de laver les réservoirs pour l'Eau Potable ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m³ à usage privé ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, et espaces sportifs,
- Interdiction d'arrosage des golfs, des jardins potagers et des stades de 9H00 à 20H00 ;
- Interdiction d'alimenter les plans d'eau ;
- Interdiction de vidanger les plans d'eau ;
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques ;
- Interdiction d'effectuer des travaux dans le lit du cours d'eau destinés à accroître ou maintenir le prélèvement,
- Interdiction de contrôler les points d'eau incendie,

→ **Pour les communes :**

- Interdiction de laver les voiries ;
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable.

→ **Pour l'agriculture :**

- Baisse de 30 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation, pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.

→ **Pour l'industrie :**

- Respect du niveau 2 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

→ **Pour les gestionnaires de réseau d'eau potable :**

- Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

Au-delà de ces quelques rappels, je vous recommande de lire avec attention

les mesures de gestion adaptées à la situation de la ressource en eau annexées à l'arrêté préfectoral.

Je vous demande de bien vouloir relayer ces informations auprès de vos administrés par :

- l'affichage en mairie de l'arrêté du 25 septembre 2018,
- la diffusion de l'information dans votre commune (affichage numérique, gazette, radio,...).

Enfin, je vous rappelle que les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal.

Afin de soulager la ressource et de retarder un éventuel renforcement des restrictions, chacun est appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. La sécheresse sur notre département est importante, ce sont les efforts de chacun qui permettront de ne pas l'aggraver par nos prélèvements.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires.

Bacs de ramassage des cartons

Pour information, nous avons installé des bacs à cartons sur le point de collecte de la chapelle.

La collecte se fera les mardis.

Les actualités de L'ADIL de l'Isère 03 septembre 2018

Nos permanences en septembre

Retrouvez sur notre site internet nos prochaines dates de permanences de proximité. Nous conseillons de prendre préalablement rendez-vous par téléphone au 04.76.53.37.30 ou sur place à notre agence de Grenoble, 2 boulevard Maréchal Joffre.

Consulter les dates ici

Notre Info Logement du mois : Encombrement des parties communes, que faire ?

En copropriété, les parties communes désignent les espaces et équipement affectés à l'utilité et l'usage de l'ensemble des copropriétaires. C'est le règlement de copropriété qui détermine la destination et les conditions de jouissance des parties communes [...]

Cependant il peut parfois arriver que cet usage collectif soit mis à mal par une utilisation abusive. Lire la suite

Rencontre autour du Logement à La Mure

Le 6 octobre 2018, de 10h00 à 17h00, la Communauté de communes de la Matheysine vous invite à sa Rencontre autour du Logement au Complexe sportif Jean Morel.

Au programme : des stands et deux conférences animées par Ulisse Energie, le Département, l'ADIL de l'Isère et l'Ageden sur les thèmes de l'accès au logement et à la

propriété, le Mieux vivre dans son logement, l'adaptation du logement au handicap et/ou à l'âge.

L'Observatoire des Loyers publie « Vos LOYERS à la LOUPE »

A la demande du Ministère du logement, les 29 observatoires locaux des loyers en France mesurent les montants de loyer du secteur privé afin de mieux connaître le marché locatif et de favoriser l'efficacité des politiques locales de l'habitat.

Le fonctionnement de l'Oll de la région grenobloise est assuré par l'Agence d'Urbanisme (AURG) et associe des professionnels de l'immobilier, des acteurs du logement comme l'ADIL de l'Isère, des associations de locataires et de propriétaires, le Conseil Départemental de l'Isère et trois intercommunalités Lire "Vos LOYERS à la LOUPE"

NOTRE MISSION, NOS SOUTIENS

L'ADIL a pour mission d'apporter un conseil complet et gratuit sur les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement : acquisition, construction, location, conditions d'accès à un logement, copropriété, travaux d'amélioration...

L'ADIL de l'Isère est agréée par le Ministère chargé du logement. Elle regroupe l'Etat, le Département, les collectivités locales, Action Logement, la Caf, des organismes de logements Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,
Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre** sociaux et d'intérêt général, des établissements de crédit, des professionnels et les associations d'utilisateurs.



ADIL de l'Isère,
2 boulevard Maréchal Joffre,
38000 Grenoble
04.76.53.37.30
contacts@adil-isere.com
Notre site internet : www.adil38.org
Notre page Facebook : www.facebook.com/ADILISERE/

Mise en garde - appels frauduleux au nom du Conseil départemental de l'Isère

Depuis plusieurs semaines, de nombreux Isérois reçoivent des appels au nom du Conseil départemental, pour les inciter à réaliser des travaux d'isolation de leur logement.

Le Département de l'Isère vous informe qu'il s'agit de démarches téléphoniques frauduleuses et qu'il n'a confié à aucune structure ce type de prestations.

A ce titre, il met en garde contre ces appels frauduleux et a porté plainte contre ses auteurs.

Pour toute information concernant des travaux d'isolation, l'Espace Info Energie de l'Isère, structure indépendante et partenaire du Département, est à disposition au 04.76.14.00.10 ou sur le site : <http://www.infoenergie38.org/>

Le cabinet de Jean-Pierre BARBIER
Président du Département de l'Isère

Déclaration annuelle de ruches : du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Toutes les colonies sont à déclarer **le 31 décembre**, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisée, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

Information Gendarmerie

De nombreux vols sont à déplorer sur notre commune et sur Miribel-Lanchâtre (habitations, véhicules).

La gendarmerie appelle à la plus grande vigilance, et nous indique qu'elle va faire des rondes plus fréquentes sur la commune.

Toutefois, si vous constatez des véhicules qui semblent roder, des allées et venues inhabituelles, n'hésitez pas à relever les plaques d'immatriculation et appelez le 17.

Merci de diffuser cette info autour de vous, et merci de votre vigilance !

Recherche de deux services civiques en novembre prochain sur Mens

Nous recherchons toujours pour novembre prochain deux jeunes en service civique sur des missions liées à la Maison des Services au Public et à la lutte anti gaspi.

Si vous pouvez mettre cette annonce en évidence dans vos mairies, cela peut séduire des jeunes en recherche d'orientation.

Restant à votre disposition, cordialement

M. Laure BRIAUDET

Responsable Ressources Humaines

Bassin Sud Isère (Oisans, Matheysine, Trièves, Grésivaudan)

Fixe : 04 57 38 75 21 ou 87521/ Portable : 06 43 58 16 35

Offre d'emploi

La Communauté de Communes du Trièves, recrute pour l'année scolaire 2018-2019,

2 animateurs périscolaires (cantine) pour les écoles de Monestier de Clermont

Missions :

- Animer les temps de cantine (11h35 -13h35) les semaines scolaires.
- Encadrer des groupes d'enfants de 6 à 11 ans
- Respecter et faire respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les personnes, le matériel et les locaux utilisés.
- Mettre en place des ateliers d'animation : concevoir, organiser et encadrer, en concertation avec les collègues, des activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives adaptées à l'âge et aux attentes des enfants, tout en tenant compte de leur rythme.
- Préparer, installer et ranger le matériel éducatif et de détente.

Éventuellement, selon les besoins du service pour des remplacements, assurer l'entretien de salles de classe et de communs des écoles.

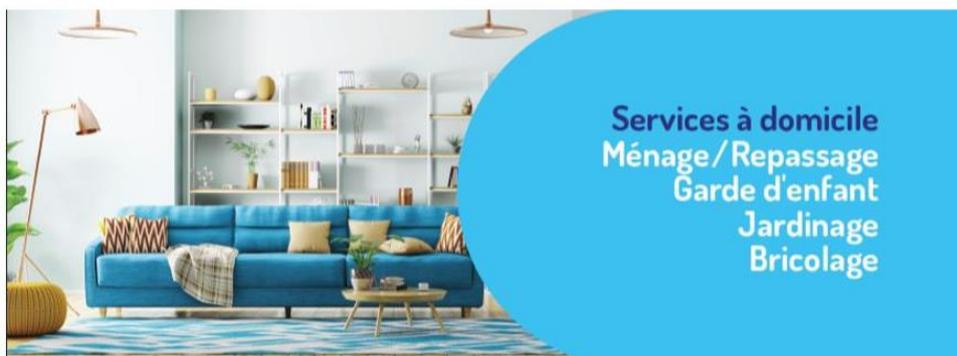
Temps de travail annualisé en heures : 6,31 heures par semaine soit temps non complet de 18,03%

Qualités requises - BAFA ou équivalent validé ou en cours de validation fortement souhaité - Sens des responsabilités et respect des consignes de sécurité au travail - Écoute et respect du rythme des enfants - Discrétion professionnelle - Aptitude au travail en équipe et capacité à organiser son travail en fonction des consignes - Aptitude à rendre compte de son action et des dysfonctionnements ou difficultés rencontrées - Capacité d'initiative, dynamisme et créativité - Ponctualité et disponibilité

Pour tout renseignement contacter : La Directrice du service Vie scolaire au 04.76.34.49.90, ou la Directrice des Ressources Humaines au 04.76.34.11.22

Adresser un courrier de candidature le plus rapidement possible à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Trièves - Direction des Ressources Humaines 300 chemin Ferrier - 38650 Monestier-de-Clermont ou par courriel à l'adresse suivante : recrutement@cdctrieves.fr

Offre d'emploi



Société de prestation de services à domicile **recherche (H/F)** pour des missions de :
Femme de Ménage

Interventions au domicile de particuliers sur **le secteur du Trièves (Château-Bernard, Monestier de Clermont...)**

Clients réguliers. Expériences souhaitées dans les services à la personne

Merci de contacter votre Agence Centre Services à Vif

04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04
76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
71	71	71	71	71	71	71	71	71	71	71	71
61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61	61
09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09

Offre d'emploi

La Communauté de communes du Trièves recrute

Un chargé de mission EAU POTABLE

La Communauté de Communes du Trièves (CCT), Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, est composée de 27 communes représentant 10 000 habitants.

Actuellement, la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable sur 7 communes uniquement. 20 communes ont conservé la compétence eau potable- 27 communes ou syndicats sont compétents en matière d'assainissement. Au 1er janvier 2020, la compétence eau potable sera intégralement transférée à l'intercommunalité conformément à la loi du n° 2018-702 du 3 août 2018.

☑ Descriptif de l'emploi Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, vous serez chargé du pilotage de la prise de la compétence Eau potable par l'intercommunalité. Ce poste est susceptible d'évoluer vers la prise de responsabilité du service eau de la communauté de communes au 1er janvier 2020. La mission peut également être étendue à la compétence assainissement collectif et/ou non collectif en fonction de l'avis des communes sur le transfert de ces compétences à l'intercommunalité.

☑ Missions pour l'intégration des services Au sein d'une cellule technique (DGS, responsable finances, DRH, responsable du service eau potable des 7 communes ayant transféré cette

compétence) et en étroite relation avec les élus et les personnels du territoire, vous participez à l'élaboration des scénarii de transfert de la compétence eau au sein des services de la CCT en matière technique, financière (budget, tarifs, facturation...) réglementaire et d'organisation des ressources humaines.

Dans ce cadre, vous serez chargé de réaliser la collecte, auprès des communes membres, de tous les éléments et informations nécessaires au diagnostic technique, juridique et financier : recensement du patrimoine (réseaux et ouvrages existants, travaux à venir), des schémas directeurs existants, des plans des réseaux, des éléments financiers (budgets, tarifs), des règlements de service, des moyens humains et matériels affectés à chaque service...

Vous assurez le pilotage, l'animation des groupes de travail, le suivi des missions et le contrôle des bureaux d'étude susceptibles d'accompagner la collectivité dans cette démarche de transfert de compétences.

☑ Profil Compétences De formation technique supérieure ingénieur ou équivalent, vous justifiez d'une expérience similaire et possédez de solides connaissances en matière d'infrastructures et équipements des réseaux d'eau et d'assainissement. Vous avez une bonne maîtrise des réglementations, normes et procédures relatives à l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, et la gestion des eaux pluviales. Vous avez une bonne connaissance des partenaires des collectivités locales dans les domaines de l'eau et l'assainissement.

Vous avez une bonne connaissance des outils cartographiques et systèmes d'information géographiques (SIG)

Vous avez de bonnes connaissances dans les domaines administratifs, juridiques et financiers suivants :

- Cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités locales
- Cadres organisationnels, juridiques et techniques de l'eau et de l'assainissement
- Comptabilité publique et en particulier la M49
- Procédures de commandes publiques
- Statut de la fonction publique territoriale

Qualités Rigueur méthodologique, capacités d'organisation, autonomie et réactivité, sens des responsabilités, capacités de synthèse. Capacité à dialoguer avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, personnels, usagers...) Sens des relations humaines et du service public, capacités à encadrer et à travailler en équipe et en transversalité. Disponibilité en soirée pour animations de réunions. Permis B indispensable

☑ Conditions de travail : Poste à temps complet à pourvoir au 1er janvier 2019 au plus tard Ouvert aux agents d'un cadre d'emploi de catégorie A (attaché/ingénieur) Rémunération sur les bases des grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale + régime Indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité

Lieu de travail : Monestier de Clermont- Nombreux déplacements

Pour tout renseignement contacter : Le Directeur des Services ou la Directrice des Ressources Humaines au 04.76.34.11.22

Dépôt de candidatures : Adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le 26 septembre 2018 à : Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Trièves- 300, chemin Ferrier 38650 Monestier de Clermont ou par courriel à : recrutement@cdctrieves.fr

Animations

Horaires de l'épicerie du Col de l'Arzelier jusqu'au 5

Novembre

Tel : 0685483896

Ouverture

Tous les week-ends de 9h à 18h

Pendant les vacances de la Toussaint : tous les jours de 9h à 14 h / fermeture les lundis

Ouvert 7/7 pendant les vacances scolaires de 9h à 18h

Bientôt, vous pourrez commander en ligne, votre panier, et venir le chercher directement à l'épicerie sur le site internet : www.epicerielepanier.com

Concert des Festives du Balcon

L'été joue les prolongations au Col de l'Arzelier, Les Festives du Balcon Est vous proposent un concert coloré aux saveurs latines et caraïbéennes pour démarrer octobre en fiesta à la sauce caliente.

Ce sera **Petit Soleil** (Roberto Lozano et Japy lo Pinto) qui viendra égayer ce début d'automne avec ses chansons Cumbia, Mento, Calypso, Rumba.

***Nous vous donnons rendez-vous le Samedi 6 octobre 2018 > 20h30
Au Col de l'Arzelier - Salle Polyvalente de l'O.T.
Participation Libre - Buvette artisanale sur place.***

***Toutes les infos de l'association sur : www.lesfestives.com
Site mis à jour avec toutes les photos de nos derniers concerts.
Tél. 09 64 24 10 51.***

facebook :

<https://www.facebook.com/pg/Les-festives-du-balcon-est-596693457031584/posts/>

Liens Petit Soleil :

***<https://robertolozano2.wixsite.com/petitsoleilspectacle>
<https://www.facebook.com/petitsoleilduo/>***

les festives
du balcon est
PRESENT

PETIT SOLEIL

roberto lozano & japy lo pinto en mode latino-chaloupé!



**CUMBIA
CALYPSO
MENTO
RUMBA
SAMBA**

**EN
CONCERT**

SAM. 6 OCTOBRE ²⁰¹⁸ ★ **20H30**
COL DE L'ARZELIER

Salle polyvalente de l'O.T. ★ Participation libre

Rens. 09 64 24 10 51 ★ www.lesfestives.com

Ola, l'été joue les prolongations au Col de l'Arzelier. Les Festives du Balcon Est vous proposent un concert coloré aux saveurs latines et caraïbéennes pour démarrer octobre en fiesta à la sauce caliente.

PETIT SOLEIL



Soutenues par le balancement chaloupé et le son cristalin du «requinto» (petite guitare Sud-Américaine) et par les percussions de Japy Lo Pinto en talentueux complice, les chansons de Roberto «Petit Soleil» Lozano nous baladent entre «La Grande Bleue» (Espagne, Italie, Portugal) et l'Amérique Latine (Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Pérou, Argentine, La Havane). Sur des refrains entêtants qui célèbrent la vie, l'amour et l'ivresse des fiestas latinas (un univers familial et familial depuis leur plus tendre enfance), Roberto et Japy nous régaleront de leurs histoires sans âge et sans frontières... avec cœur et âme en bandoulière!

**PARTICIPATION
LIBRE**

**BUVETTE
SUR PLACE**



AU COL DE L'ARZELIER A CHATEAU-BERNARD

Samedi 6 octobre > 20h 30

www.lesfestives.com

Création : Steph Colca - Impression : www.printoclock.com

Stage Chant et Randonnée

Ça y est, c'est la rentrée ;

Déjà bientôt les vacances, et nouveauté cette année, nous vous proposons un **stage Chant et Randonnée** en Automne pendant les vacances de la Toussaint...

Nous vous proposons **5 jours au cœur des Hautes Terres de Provence, du 22 au 26 Octobre**, à la Ferme de la Bâtie Neuve à La Motte du Caire, **massif des Monges**.

Fabrice Vaccari

Accompagnateur en Montagne

La Chênevarie

38650 Château-Bernard

Vercors-Trièves

06 66 30 72 68/04 76 34 21 69

<http://dumondeaubalcon.blogspot.fr/>

Adresses utiles

POINT INFORMATION DU COL DE L'ARZELIER 04 76 72 21 25

coldelarzelier.station@gmail.com

Restaurants/Commerces

Auberge-refuge la Soldanelle Tél : 04 76 72 38 81.

Épicerie-snack Le Panier Tel : 06 85 48 38 96.

Restaurant Les Agapes de l'Arzelier Tel : 04 76 75 88 78 / 06 85 37 19 25.

Snack La Marmotte Tel : 06 50 05 08 32.

Les marchés du Trièves et des alentours

Dimanche matin - Monestier de Clermont

Mardi matin - Gresse en Vercors (parking boulangerie) (vacances scolaires uniquement)

Mercredi 16h-19h (bio) et vendredi matin à Vif

Samedi matin : Mens

Retirer de l'argent

Distributeurs automatiques de billets : Vous trouverez deux D.A.B à Monestier de Clermont dans les agences du Crédit Agricole et de la Poste.

Station essence

La station essence la plus proche se situe à Monestier de Clermont. Elle fonctionne 24h/24h
04 76 34 14 08

Transports Navette

Flexo 44 TAG : 04.38.70.38.70

Gare SNCF Monestier de Clermont Taxi Bouzac - 04 76 34 30 81 / 06 85 69 10 20

Taxi Allo Steph - 06 85 65 14 41

Pharmacie

La plus proche se situe à Monestier de Clermont

Pharmacie Reymermier 04 76 34 07 18

Médecins

Maison médicale (Monestier de Clermont) JOURDAN, MICHELON - 04 76 34 03 31

CUGNOD (Monestier de Clermont) - 04 76 34 18 42

BLANCHIN Roch (Les dolomites - Gresse en Vercors) 04 76 34 34 52

Ambulance du Trièves - 04 76 34 18 00

Une énigme criminelle résolue... 92 ans après

Gresse-en-Vercors (Isère)

Gilles Carle | 20 Nov. 2005, 00h00

C'EST

une extraordinaire énigme criminelle vieille de quatre-vingt-douze ans que les gendarmes de l'Isère viennent de résoudre à partir de quelques os et des pièces de [monnaie](#). Tout débute en avril dernier lorsque des spéléologues amateurs retrouvent des éléments d'un squelette au fond de la grotte de Château-Vert qui surplombe le village de Gresse-en-Vercors.

Alertés, les gendarmes

vont même découvrir, en raclant le sol, une pipe en bois et un vieux porte-monnaie. A l'intérieur

se trouve une pièce de 50 centimes datant de 1913. « Cette pièce a été le point de départ de notre [enquête](#) », explique le maréchal des logis-chef Laurent Charbonnel.

Les enquêteurs vont

apprendre rapidement que le village de Gresse-en-Vercors reste toujours marqué par une mystérieuse

disparition datant du début du XX

e

siècle, jamais élucidée. Un habitant ressort un

vieux cahier appartenant à un [gendarme](#) de l'époque, Régis Auguste Maximilien Cuchet. « 1913

: le jeune Mouttet, employé à la fruitière, disparaissait mystérieusement un soir après avoir passé la veillée dans un café de Gresse », écrit le représentant de la maréchaussée. Et l'enquête n'ira pas plus loin, faute de cadavre.

Une rivalité amoureuse

à l'origine d'une bagarre

entre

les deux hommes

Les gendarmes de La Mure (Isère) reprennent donc le dossier quatre-vingt-douze ans plus tard. Les os retrouvés dans la grotte sont envoyés à l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-denis). Les experts arrivent à déterminer que

la victime souffrait d'une légère claudication. Or, sur le carnet militaire de Jean-Henri Mouttet,

retrouvé par les enquêteurs, il est indiqué que le jeune homme est exempté pour claudication. « Nous avons voulu effectuer parallèlement une analyse ADN à partir des os bien conservés.

Il

a fallu pour cela que l'on retrouve un descendant du jeune Mouttet, un petit-neveu qui vivait à Aix-en-Provence », explique le capitaine Vincent Corbel. Les résultats sont positifs. Le squelette

de la grotte de Château-Vert est bien celui de Jean-Henri Mouttet, mort à l'âge de 30 ans.

Même

si tous les témoins de l'époque sont morts, les enquêteurs veulent tenter d'identifier le meurtrier présumé. Pendant des décennies, le nom d'un suspect a circulé dans le village. « Nous avons retrouvé des descendants de Léopold Girard, l'homme cité. Et l'un d'eux a reconnu qu'au sein de sa famille, on savait depuis toujours que Léopold avait commis un geste irréparable, même si le secret était bien gardé. On a appris également que cet homme avait été grièvement blessé en 1915, pendant la Première Guerre mondiale. Et juste avant de mourir sur son lit d'hôpital, dans l'est de la France, il a révélé à un homme originaire de l'Isère qu'il était responsable de la disparition d'Henri Mouttet, sans en dire plus », explique le gendarme Charbonnel.

Pour les enquêteurs, Léopold Girard est sans doute le meurtrier présumé de Jean-Henri Mouttet. Berger de son état, il connaissait bien la grotte de Château-Vert. A l'origine de ce crime, une probable rivalité amoureuse entre les deux hommes qui se disputaient une très belle jeune femme, Léoncie.

La bagarre opposant les deux prétendants à la sortie d'un bar aurait mal tourné. « Les gendarmes ont vraiment fait un boulot extraordinaire », salue André Mouttet, dont Jean-Henri Mouttet était le grand-oncle. « En arrivant à résoudre en 2005 un dossier dont avait commencé à s'occuper notre collègue Cuchet en 1913, nous avons démontré que les gendarmes ne lâchent jamais », explique, très fier, le capitaine Vincent Corbel.

Mairie de Château-Bernard
La Chapelle
38659 Château-Bernard
Tel : 04.76.34.05.07
Mail : mairie.chateaubernard@orange.fr